

IL FAUT SAUVER LA CHOUETTE EFFRAIE

Dans l'est et le centre des Vosges, les bénévoles de l'association « Oiseaux nature » se mobilisent en faveur de la chouette effraie en posant des nichoirs dans les clochers. Jean-Louis Hans, ornithologue explique l'intérêt de cette démarche...



COMMUNE IL Y A ENCORE QUELQUES ANNÉES, la chouette effraie se fait aujourd'hui de plus en plus rare. Principales causes de cette diminution des effectifs : la pratique d'une agriculture intensive, la disparition des haies champêtres, l'utilisation des pesticides, l'urbanisation, le développement du réseau routier et la disparition progressive des sites de nidification. « Cette espèce cavernicole a, en effet, besoin pour se reproduire d'un lieu en hauteur, à l'abri des intempéries, de la lumière et des prédateurs » explique Jean-Louis Hans... Des conditions parfaitement réunies dans les clochers des églises devenus au fil du temps des lieux de reproduction privilégiés.

« Depuis qu'il y a des églises, il y a des effraies dans les clochers »

Hélas, nombreux sont aujourd'hui les clochers grillagés et donc inaccessibles... L'objectif de l'association « Oiseaux Nature » est de créer un réseau de gîtes où les effraies pourront élever tranquillement leurs petits. Pour ce faire, des nichoirs spécialement conçus peuvent être installés gratuitement par l'association. Il s'agit d'une simple caisse en bois, totalement fermée, fixée à l'intérieur du clocher, contre les abat-sons, une ouverture murale ou le grillage. Une ouverture de 13 cm x 18 cm

permet à l'oiseau d'entrer dans le nichoir mais pas dans le clocher. « Pas question pour autant d'équiper tous les clochers du département » précise Jean-Louis Hans, « mais seulement ceux situés dans un environnement favorable, c'est-à-dire à l'écart d'une Route Nationale, proches de prairies, de pâtures, de vergers où les oiseaux pourront aller chasser ».

L'alliée des agriculteurs

C'est aujourd'hui la seule façon de protéger cet oiseau fascinant qui rend aussi d'indispensables services aux agriculteurs et aux jardiniers. Un couple d'effraies, selon certaines estimations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) consomme chaque année 5 000 petits mammifères pour la plupart des rongeurs. Des arguments auxquels les maires du département ne restent pas insensibles. En témoignent les nichoirs dont sont désormais équipés à l'est du département les églises de Remiremont, Saint-Amé, Dommartin-lès-Remiremont, Saint



UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

Protégée depuis 1902 en tant qu'oiseau utile à l'agriculture et classée dans la liste des espèces non chassables depuis 1972, la chouette effraie est une espèce totalement protégée depuis la loi de 1981 relative aux rapaces.

Il est interdit de la détruire, de la capturer, de la transporter, de la détenir, de la vendre ou de l'acheter. Ses œufs et son nid bénéficient de la même protection.

Benoît-la-Chipotte et Autmontzey. Escles le sera prochainement.

À noter : dans l'ouest du Département, d'autres associations interviennent en faveur de la chouette effraie selon la même démarche. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez « Oiseaux Nature »
1, rue de la Scierie-d'Avin, 88220 Xertigny
Tél. : 03 29 30 16 23
www.association-oiseaux-nature.com